



Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du :** 26 novembre 2020  
**Convocation du :** 20 novembre 2020

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à dix heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le maire, se sont réunis au complexe du Mas du Roux en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, maire.

**OBJET : Décision modificative – DM n°3 : versement de l'excédent d'investissement du budget annexe d'assainissement à la CCMP**

**Présents :** Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Sylvie Caillet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz,

**Directrice Générale des Services :** Dorothee Charléty

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Marc Curtet donne procuration à Mme Christine Perez  
M. Gilbert Debard donne procuration à M. Joël Aubernon  
M. Jean-Pierre Cottaz donne procuration à Mme Nathalie Thimel-Blanchoz

**Absents :** Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

**Secrétaire de Séance :** Sylvie Caillet

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre portant transfert à la Communauté de communes de Miribel et du Plateau des compétences eau-assainissement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 du budget principal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 approuvant le compte administratif 2019 du budget assainissement,

Vu la délibération communautaire en date du 17 novembre 2020 portant sur les transferts des excédents des budgets assainissement des communs membres,

Le rapporteur expose au conseil municipal que les excédents du budget annexe ont été intégrés au budget primitif 2020 du budget principal et qu'afin de pouvoir verser une partie de l'excédent d'investissement du budget assainissement à la CCMP ; il convient d'alimenter le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en réduisant le compte 020 « dépenses imprévues d'investissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Accepte les modifications budgétaires suivantes :

| DECISION MODIFICATIVE N°3 |      |   |              |              |
|---------------------------|------|---|--------------|--------------|
| ARTICLES                  |      |   | DIMINUTION   | AUGMENTATION |
| D - I                     | 020  | Dépenses imprévues                      | 417 612.93 € |              |
| D - I                     | 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés |              | 417 612.93 € |

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

*Caroline Terrier*

Caroline TERRIER.